

# BLOUSON HV CLASSE 2



FT682202 - Mise à Jour SR 02-2013

 Code: **682202**

## DESCRIPTION

Blouson de forme classique, col chevalière contrasté, fermeture devant par glissière, 2 poches poitrine fermées par glissières, manches montées poignets rapportés 1 bouton, 2 bandes rétro-réfléchissantes grise 50 mm sur tour de poitrine, manches. Tissu fluo sur poitrine, dos, hauts de manches jusqu'à la 2ème bande rétro-réfléchissantes grises.

## TAILLE

0 à 7

## COLORI

Graphite

## TISSUS

**Fluorescent:** Coton Polyester ou Polyester Coton, jaune, orange ou rouge.

**Bandes rétro réfléchissantes:** Sur support 100% polyester, gris.

**Tissu contraste:** 65% Polyester 35% Coton, 245g/m<sup>2</sup> ou 60% Coton 40% Polyester, 315g/m<sup>2</sup>, Bugatti, vert prairie, rouge, marine, gris graphite, gris très clair, vert sapin foncé, vert sapin, gris foncé.

⚠ Lorsque le Blouson est en tissu fluo rouge, après vieillissement à la lumière, il y a un changement de nuance du rouge vers le rouge orangé.

## UTILISATION

Vêtement de signalisation classe 2 permettant d'être parfaitement vu de jour comme de nuit en extérieure dans la lumière des phares. Ne pas utiliser hors de son domaine défini dans les instructions ci-dessus. Les matériaux et composants constituant le vêtement ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont

connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi. Si le Blouson ERGOS HV CLASSE 2 est associée avec le Pantalon ERGOS HV Classe 1 ou la Cotte ERGOS HV Classe 1, l'ensemble est conforme à la classe 2 de la norme EN 471:2003+A1:2007. Si il est associé avec le Pantalon ERGOS HV Classe 2 ou la Cotte ERGOS HV Classe 2, l'ensemble est conforme à la classe 3 de la norme EN 471:2003+A1:2007.

## NORMALISATION CE

Equipement classe 2.

Conforme aux normes EN 340:2003 (exigences générales) et EN 471:2003+A1:2007.

Le premier numéro à côté du pictogramme indique la classe de la surface des matières fluorescente et rétro réfléchissante (voir tableau ci-dessous).

Le second numéro à côté du pictogramme indique la classe de la matière rétro réfléchissante.

Surface minimale visible de chaque matière en mètres carrés EN 471:2003+A1:2007 Classe 2.

	Vêtement de classe 3 0,80	Vêtement de classe 2 0,50	Vêtement de classe 1 0,14
 2 Matière de base			
 2 Matière rétro-réfléchissante	0,20	0,13	0,10

Niveaux : le chiffre le plus élevé correspond à la meilleure protection.

## ENTRETIEN - STOCKAGE

Lavage à 60° C maximum (max 50 lavages), repassage deux points. Le séchage en tambour, nettoyage à sec et le chlorage sont interdit. Stockage en emballage carton à l'abri de la lumière dans un endroit sec et à température normale. Pas de date de péremption.

